CANADA

PROVINCE DE QUÉBEC

MRC DE LA MATANIE

MUNICIPALITÉ SAINTE-FÉLICITÉ

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité tenue le 04 février 2019 à 19h00 à la salle Alphonse Simard du Centre Sportif Sainte-Félicité situé au 194 rue Saint-Joseph à Sainte-Félicité.

SONT PRÉSENTS : MONSIEUR ANDREW TURCOTTE, MAIRE

 MADAME SANDRA BÉRUBÉ, CONSEILLÈRE

 MONSIEUR ÉRIC NORMAND, CONSEILLER

 MADAME DIANE MARCEAU, CONSEILLÈRE

 MADAME TITA ST-GELAIS, CONSEILLÈRE

 MONSIEUR BERNARD HARRISSON, CONSEILLER

 MONSIEUR FIDÉLIO SIMARD, CONSEILLER

Monsieur Yves Chassé agit à titre de secrétaire.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2019-02-01**

**ADOPTION DE L’ORDRE DU JOUR**

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance de l’ordre du jour;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Fidélio Simard et résolu à l’unanimité des conseillers que le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité adopte l’ordre du jour tout en maintenant l’item *divers* ouvert.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2019-02-02**

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE TENUE LE 07 JANVIER 2019**

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 07 janvier 2019 transmis par le directeur général et secrétaire-trésorier;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Éric Normand et résolu à l’unanimité des conseillers que le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité adopte le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 07 janvier 2019 tel que rédigé.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2019-02-03**

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE AJOURNÉE TENUE LE 14 JANVIER 2019**

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire ajournée tenue le 14 janvier 2019 transmis par le directeur général et secrétaire-trésorier;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Bernard Harrisson et résolu à l’unanimité des conseillers que le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité adopte le procès-verbal de la séance ordinaire ajournée tenue le 14 janvier 2019 tel que rédigé.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2019-02-04**

**ADOPTION-LISTE DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER AU 31 JANVIER 2019**

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité ont pris connaissance de la liste des comptes payés et à payer au 31 janvier 2019 transmis par le directeur général et secrétaire-trésorier;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Tita St-Gelais et résolu à l’unanimité des conseillers :

QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité approuve la liste des comptes payés et à payer au montant de cent-treize-mille-cent-treize-dollars et quatre-vingt-dix-sept-cents (113,113.97$) de déboursés et de treize-mille-trois-cent-trente-trois-dollars et quarante-cinq-cents (13,333.45$) de salaires;

QUE ces dépenses sont imputées au fonds d’administration de la Municipalité de Sainte-Félicité représentant un grand total de cent-vingt-six-mille-quatre-cent-quarante-sept-dollars et quarante-deux-cents (126,447.42$);

QUE ces dépenses font partie intégrante du procès-verbal comme s’ils sont ici au long reproduits.

*Certificat de disponibilité de crédits*

*Je, soussigné, Yves Chassé, g.m.a., directeur général et secrétaire-trésorier de la Municipalité de Sainte-Félicité, certifie conformément à l’article 961 du Code municipal di Québec que les crédits nécessaires à ces dépenses sont suffisants aux postes budgétaires concernés.*

APPROBATION DES DÉPENSES AUTORISÉES PAR DÉLÉGATION DE POUVOIR AU DIRECTEUR GÉNÉRAL ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIER

Il n’y a aucune dépense d’autorisée par délégation de pouvoir au directeur général et secrétaire-trésorier à payer.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2019-02-05**

**ACTE DE FAIT-RISTOURNE (1,422.00$) 2018-MUTUELLE DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC**

CONSIDÉRANT QUE dans une correspondance du 25 janvier 2019, Monsieur Bernard Deschamps, président et directeur général de la Mutuelle des municipalités du Québec informe la municipalité que la ristourne versée aux membres admissibles pour l’exercice financier 2018 sera d’un montant de 1,422.00$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Fidélio Simard et résolu à l’unanimité des conseillers :

DE prendre acte de fait de la correspondance du 25 janvier 2019 de la Mutuelle des municipalités du Québec concernant la ristourne pour l’exercice financier 2018.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2019-02-06**

**DOSSIER NUMÉRO : 417284-DOSSIER DE MISE AUX NORMES DE L’EAU POTABLE-COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE DU QUÉBEC (CPTAQ)-PROPOSITION D’UNE DATE DE RENCONTRE**

CONSIDÉRANT QUE dans un courriel du 28 janvier 2019, la Commission de protection du territoire agricole du Québec informe la municipalité qu’à la suite de la remise de la rencontre publique dans le dossier, la commission propose de tenir une rencontre le 12 mars 2019 à 13h30 dans ses bureaux du Québec;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Diane Marceau et résolu à l’unanimité des conseillers :

De prendre acte de fait du courriel de la Commission de protection du territoire agricole du Québec.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2019-02-07**

**RENCONTRE AVEC LA COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE DU QUÉBEC-AUTORISATION-FRAIS DE DÉPLACEMENTS**

CONSIDÉRANT QUE quatre (4) personnes ont été autorisées à représenter la Municipalité de Sainte-Félicité à la rencontre avec la Commission de protection du territoire agricole dans le dossier portant le numéro : 417284;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Diane Marceau et résolu à l’unanimité des conseillers :

QUE la Municipalité de Sainte-Félicité assume tous les frais encourus pour assister à la rencontre du 12 mars 2019 à 13h30 à Québec.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2019-02-08**

**MISSION 100 TONNES-CARREFOUR JEUNESSE-EMPLOI RÉGION DE MATANE**

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité a pris connaissance du projet *La Mission 100 tonnes* visant à retirer 100 tonnes de déchets des cours d’eau de la planète, en commençant par le fleuve Saint-Laurent et ses affluents, afin de réduire le niveau de débris, de microplastique et de substances toxiques présentes dans les océans, et ce, dans le cadre des projets de volontariat au sein du Carrefour jeunesse-emploi région de Matane;

CONSIDÉRANT QUE les projets de volontariat permettent aux jeunes de faire des actions concrètes ayant une portée d’utilité collective, leur permettent l’acquisition d’expérience à mettre dans le CV, de briser leur isolement, de se sensibiliser à diverse cause et bien plus encore;

CONSIDÉRANT QUE le Carrefour jeunesse-emploi région de Matane demande l’intérêt de la municipalité dont l’objectif serait d’une journée durant la saison estivale offert gratuitement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Éric Normand et résolu à l’unanimité des conseillers :

QUE la Municipalité de Sainte-Félicité informe le Carrefour jeunesse-emploi région de Matane de son intérêt à participer au projet *Mission 100 tonnes*.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2019-02-09**

**RELEVÉ DE VERSEMENT-DEMANDE D’AIDE FINANCIÈRE-VOLET 1-PRÉPARATION AUX SINISTRES-AGENCE MUNICIPALE 9-1-1**

CONSIDÉRANT QUE dans un courriel du 28 janvier 2019, l’Agence municipale de financement et de développement des centres d’urgence 9-1-1 du Québec informe la municipalité du versement d’un montant de 4,500.00$ dans le cadre de demande d’aide financière-Volet 1-Préparation aux sinistres;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Tita St-Gelais et résolu à l’unanimité des conseillers :

DE prendre acte de fait du courriel du 28 janvier 2019 concernant le versement d’un montant de 4,500.00$.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2019-02-10**

**LES JOURNÉES DE LA PERSÉVÉRANCE SCOLAIRE**

CONSIDÉRANT QUE les journées de la persévérance scolaire seront du 11 au 15 février 2019;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Sandra Bérubé et résolu à l’Unanimité des conseillers :

QUE la Municipalité de Sainte-Félicité a mis la persévérance scolaire à l’ordre du jour et que les messages d’encouragements lors des journées sont sur les réseaux sociaux.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2019-02-11**

**JOURNÉE NATIONALE DE LA SANTÉ ET DE LA CONDITION PHYSIQUE**

ATTENDU QUE le Parlement du Canada souhaite sensibiliser les Canadiens aux bienfaits de l’activité physique et les encourager à augmenter leur niveau d’activité physique et leur participation aux sports récréatifs et aux activités de conditionnement physique;

ATTENDU QU’il est dans l’intérêt du Canada d’améliorer la santé des Canadiens et d’alléger le fardeau que fait peser la maladie sur les familles et le système de santé canadiens;

ATTENDU QUE beaucoup d’administrations locales au pays disposent d’installations publiques pour favoriser la santé et la condition physique de leurs citoyens;

ATTENDU QUE le Gouvernement du Canada souhaite encourager les administrations locales à faciliter la participation des Canadiens aux activités de conditionnement physique;

ATTENDU QUE le Gouvernement du Canada souhaite encourager les administrations locales, les organisations non gouvernementales, le secteur privé et l’ensemble des Canadiens à reconnaître le premier samedi de juin comme la Journée nationale de la santé et de la condition physique et à organiser ce jour-là des activités et des initiatives mettant en relief l’importance des installations de sport et de conditionnement physique et favorisant leur fréquentation;

ATTENDU QUE les montagnes, les océans, les lacs, les forêts, les parcs et les milieux sauvages du Canada offrent des occasions de loisirs récréatifs et de conditionnement physique;

ATTENDU QUE la Semaine canadienne de l’environnement est observés partout au pays au début de juin et que la marche et la bicyclette sont d’excellents moyens de réduire la pollution causée par les véhicules et d’améliorer la condition physique;

ATTENDU QUE la proclamation du premier samedi de juin comme journée nationale de la santé et de la condition physique offre un moyen de plus d’encourager les Canadiens à participer aux activités physiques et à contribuer eux-mêmes à leur santé et à leur bien-être;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Bernard Harrisson et résolu à l’unanimité des conseillers :

DE proclamer le premier samedi de juin *Journée nationale de la santé et de la condition physique* dans la Municipalité de Sainte-Félicité.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2019-02-12**

**OPPOSITION À LA LOI SUR L’ENREGISTREMENT DES ARMES À FEU DU QUÉBEC**

CONSIDÉRANT QUE l’ex-premier ministre du Québec, Monsieur Philippe Couillard, a forcé en juin 2016 la création du registre SIAF (Service des armes à feu du Québec) en n’autorisant pas le vote libre de ses députés;

CONSIDÉRANT QUE la Loi sur l’immatriculation des armes à feu sans restriction du Québec est entrée en vigueur le 29 janvier 2018 en précisant que les armes à feu doivent être inscrites au registre au plus tard à la fin janvier 2019;

CONSIDÉRANT QUE l’implantation de ce registre (17 millions de dollars pour la mise en place et 5 millions de dollars annuellement pour l’exploitation) n’apporte aucune mesure de sécurité concrète pour combattre l’importation, la fabrication et la possession d’armes illégales;

CONSIDÉRANT QUE le SIAF tend à démoniser les armes à feu et les propriétaires honnêtes possédant les permis fédéraux requis, mais laisse complètement de côté les criminels se procurant des armes sur le marché noir;

CONSIDÉRANT QU’en date du 20 décembre 2018, soit un mois avant la date butoir, 82% des armes québécoises (1.6 million) ne sont toujours pas inscrites au registre;

CONSIDÉRANT QUE le projet SIAF risque de connaître le même sort que le registre canadien des armes à feu, qui est passé de 2 millions de dollars à 2 milliard de dollars, vu les faibles résultats jusqu’à maintenant;

CONSIDÉRANT QUE l’abandon du registre libérerait des sommes importantes qui pourraient être beaucoup mieux utilisées, en santé mentale par exemple;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Bernard Harrisson et résolu majoritairement : (Madame Diane Marceau ne prend pas position dans ce dossier et Monsieur Éric Normand se prononce contre)

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution;

QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité exprime sa solidarité avec les chasseurs, les tireurs sportifs, les collectionneurs et les citoyens qui jugent ce registre intrusif et inefficace;

QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité demande au Gouvernement du Québec de soutenir concrètement les initiatives contre l’importation, la fabrication et la possession d’armes illégales;

QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité propose au Gouvernement du Québec de mettre en place des programmes d’information et d’éducation afin d’enrayer la stigmatisation des armes à feu et la démonisation de leurs propriétaires;

QUE copie de cette résolution soit envoyée au premier ministre du Québec, à la ministre de la Sécurité publique du Québec ainsi qu’au député de Matane-Matapédia.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2019-02-13**

**DEMANDE DE SOUMISSIONS-ACQUISITION DE TROIS (3) ENREGISTREURS ÉLECTRONIQUES DE DÉBORDEMENTS**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Sainte-Félicité doit faire l’acquisition de trois (3) enregistreurs électroniques de débordements pour la station d’assainissement des eaux usées;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Fidélio Simard et résolu à l’unanimité des conseillers :

D’autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier à demander des soumissions sur invitation pour l’acquisition de trois (3) enregistreurs électroniques de débordements pour la station d’assainissement des eaux usées.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2019-02-14**

**AUTORISATION-ACQUISITION D’UNE REMORQUE D’ALUMINIUM POUR LE TRANSPORT DES ÉQUIPEMENTS EN ESPACES CLOS-CONJOINTEMENT AVEC LES MUNICIPALITÉS DE SAINTE-FÉLICITÉ, SAINT-ADELME, GROSSES-ROCHES ET SAINT-RENÉ-DE-MATANE**

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité a pris connaissance de la demande d’acquisition conjointe d’une remorque d’aluminium pour le transport des équipements en espaces clos avec les Municipalités de Saint-Adelme, Sainte-Félicité, Grosses-Roches et Saint-René-de-Matane;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal a pris connaissance de la soumission de l’Atelier d’usinage Dany Fortin de Baie-des-Sables transmise par la Municipalité de Saint-Adelme au montant de quatre-mille-cinq-cent-quatre-vingt-dix-neuf-dollars (4,599.00$) taxes incluses;

CONSIDÉRANT QUE le montant pour l’acquisition de la remorque sera répartit en part égale entre les municipalités intéressées;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Bernard Harrisson et résolu à l’unanimité des conseillers :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution;

QUE la Municipalité de Sainte-Félicité accepte de faire l’acquisition d’une remorque pour le transport des équipements en espaces clos avec les Municipalités de Saint-Adelme, Grosses-Roches et Saint-René-de-Matane au montant de quatre-mille-cinq-cent-quatre-vingt-dix-neuf-dollars (4,599.00$) taxes incluses, répartit entre les municipalités;

QUE la Municipalité de Sainte-Félicité autorise la Municipalité de Saint-Adelme de faire l’acquisition de ladite remorque.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2019-02-15**

**DEMANDE DE SOUMISSIONS-REMPLACEMENT DE LA PORTE EXTÉRIEURE CÔTÉ SUD-CENTRE SPORTIF SAINTE-FÉLICITÉ**

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité doit remplacer la porte extérieure du côté sud du Centre Sportif Sainte-Félicité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Éric Normand et résolu à l’unanimité des conseillers :

D’Autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier de la Municipalité de Sainte-Félicité à demander des soumissions pour le remplacement d’une porte au Centre Sportif Sainte-Félicité.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2019-02-16**

**DÉPÔT-BILAN SOMMAIRE DES CAFÉS-RENCONTRE DES AÎNÉS DE SAINTE-FÉLICITÉ**

CONSIDÉRANT QUE Madame Diane Marceau, conseillère, dépose aux membres du Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité le bilan sommaire des cafés-rencontre des aînés de Sainte-Félicité, préparé par Madame Nadine Turcotte de la MRC de La Matanie;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Éric Normand et résolu à l’unanimité des conseillers :

DE prendre acte de fait du dépôt du bilan sommaire des cafés-rencontre des aînés de Sainte-Félicité.

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

Le maire, Monsieur Andrew Turcotte, invite les (7) personnes présentes à se prévaloir de cette période de questions. (Début :19h30, Fin : 19h30)

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2019-02-17**

**LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE**

Il est proposé par Madame Diane Marceau et résolu à l’unanimité des conseillers :

De lever la séance ordinaire du 04 février 2019, l’ordre du jour étant épuisé et la séance est levée à 19h31.

|  |
| --- |
| *Je, soussigné, Andrew Turcotte, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu’il contient au sens de l’article 142 (2) du Code municipal du Québec.* |

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Andrew Turcotte Yves Chassé, GMA

Maire Directeur général

 Secrétaire-trésorier